

SPT / CFSP

6, rue de Chamechaude – 38360 Sassenage
Tel : 04 57 13 01 55 – contact@secourismeprevention.fr

Modalités d'accès et d'inscription

L'accès aux formations se fait après une prise de contact par email ou par téléphone, permettant d'analyser les besoins du bénéficiaire et de vérifier l'adéquation avec la formation proposée. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : contact@secourismeprevention.fr ou par téléphone au 04 57 13 01 55.

Les inscriptions sont validées après :

- Étude de la demande et des prérequis éventuels
- Transmission d'un devis et tarifs communiqués sur demande
- Établissement d'une convention de formation
- Signature des documents contractuels
- Réception des éléments administratifs nécessaires

Un délai d'accès est généralement à prévoir entre la demande et le démarrage de la formation, afin de permettre l'organisation logistique et administrative.

Les modalités d'accès peuvent varier en fonction des dispositifs de financement (CPF, OPCO, financement individuel, etc.).

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap est étudiée au cas par cas. Des adaptations peuvent être mises en place si nécessaire ou une orientation vers un partenaire spécialisé peut être proposée.

Cette liste est non exhaustive et peut être adaptée en fonction des spécificités de la formation. Chaque situation fait l'objet d'une analyse individualisée et peut donner lieu à des ajustements ou à un accompagnement spécifique.

Organisation des formations

Dans nos locaux :

Les formations peuvent être dispensées dans nos locaux, équipés pour accueillir les apprenants dans des conditions optimales (salles adaptées, matériel pédagogique, supports numériques). L'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap est étudiée et des aménagements peuvent être proposés si nécessaire. Les règles de sécurité et les conditions d'accueil sont communiquées en amont de la formation.

Dans vos locaux :

Les formations peuvent être organisées directement au sein des locaux du client. Une analyse préalable des besoins logistiques et techniques est réalisée afin de s'assurer de la conformité des lieux (capacité d'accueil, équipements, sécurité). Le client s'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.

Dans une salle tierce :

Les formations peuvent également se dérouler dans des salles louées ou mises à disposition par des partenaires. Ces espaces sont sélectionnés selon des critères de qualité, d'accessibilité, de confort et de conformité aux normes en vigueur. Toutes les informations pratiques (adresse, accès, équipements) sont communiquées aux participants en amont.

Critères invalidants

Certains éléments peuvent compromettre la validation de la formation ou l'atteinte des objectifs pédagogiques. À ce titre, sont notamment considérés comme critères invalidants :

- Absences répétées ou non justifiées impactant le suivi de la formation
- Refus de participation aux mises en pratique ou aux exercices pédagogiques
- Échecs aux évaluations, notamment lors des cas concrets ou mises en situation
- Difficultés de compréhension ne permettant pas l'acquisition des compétences visées
- Comportements inadaptés perturbant le bon déroulement de la formation ou le groupe

Cette liste est non exhaustive et peut être complétée en fonction des exigences spécifiques de la formation et des modalités d'évaluation définies en amont.

Chaque situation fait l'objet d'une analyse individualisée et peut donner lieu à des mesures d'accompagnement ou à une décision adaptée.

Critères d'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques

L'atteinte des objectifs pédagogiques est évaluée tout au long de la formation au moyen de différents outils et modalités, notamment :

- Évaluations début de formation pour identifier le niveau initial des apprenants (tour de tables)

- Évaluations formatives en cours de formation (quiz, exercices, mises en situation)

- Évaluations fin de formations (cas concrets, études de cas, épreuves pratiques ou théoriques)

- Observation des compétences mises en œuvre lors des exercices pratiques

- Validation des acquis au regard des objectifs pédagogiques définis

Ces évaluations permettent de mesurer la progression des apprenants et de vérifier l'acquisition des compétences visées. Cette liste est non exhaustive et peut être adaptée en fonction des spécificités de la formation. Chaque situation fait l'objet d'une analyse individualisée et peut donner lieu à des ajustements pédagogiques si nécessaire.

